

de ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre; et bien que cet état de chose existât par tout l'univers alors, il n'en est pas moins vrai qu'une administration prudente de la part du Gouvernement canadien au cours des joyeuses années 20 aurait rendu la situation de 1930 à 1935 bien différente de ce qu'elle a été. Si nous continuons comme nous le faisons présentement, il se peut que nous fassions un autre triste héritage d'ici un an ou deux. Cependant, je dirai un mot maintenant de la critique dont nous avons été l'objet, particulièrement de la part des honorables députés qui siègent à notre gauche. A ce sujet ils trouveront peut-être intérêt à écouter ce qu'un membre distingué de leur propre fraternité a dit du premier ministre de cette époque-là. L'auteur est nul autre que le professeur F. R. Scott, qui est encore assez bien vu par la Fédération du Commonwealth Co-opératif. Voici ce qu'il a dit:

Un coup d'œil sur les statuts fédéraux de 1933-1935 démontrera à quel point le chef conservateur a favorisé la réforme sociale.

Je m'empresse d'ajouter, afin d'éviter, à mes voisins de gauche, la peine de me le signaler, qu'au moment où M. Scott écrivait ces mots, il faisait aussi remarquer que le premier ministre de l'époque avait également étendu l'étatisation de certains côtés.

Quelques observations maintenant au sujet des régies. A la fin de la guerre, nous étions presque tous d'avis, je crois, 1° que les régies avaient servi des fins utiles, 2° qu'on ne pouvait pas les supprimer immédiatement, 3°, mais que nous espérions nous en débarrasser le plus tôt possible; et 4°, que le public désirait les remplacer par un plan qu'il connaîtrait et comprendrait. Pour ce qui est des trois premiers points, je suis sûr que le Gouvernement en conviendra; quant au dernier, je crois que nous avons le droit de critiquer le Gouvernement. Il me semble qu'il devrait y avoir, 1°, un plan d'action, 2°, un plan qui nous soit révélé, 3°, qui pût être appliqué par étapes; 4°, que ce plan, on devrait se donner la peine d'en démontrer la valeur au public, comme on l'a fait avec succès lors de l'adoption de la régie des prix en 1941, et 5°, qu'il faudrait un plan d'ensemble. La confusion qui règne actuellement aux Etats-Unis a inspiré au ministre une nouvelle déclaration sur la question des régies; mais je vais parler de grands principes que n'altèrent pas les récents événements. De fait, ceux-ci ne font qu'en mettre la valeur en lumière.

On voit qu'à l'heure actuelle le Gouvernement tente de régler une infinité de cas particuliers, méthode fatalement vouée à l'échec. Qu'arrive-t-il, alors? On considère un premier cas et, comme on ne peut le faire du jour au lendemain, l'étude traîne en longueur. Il faut peut-être des semaines, ou en tout

cas pas mal de temps, pour colliger tous les faits. Encore si, pendant ce temps, tout le reste demeurerait dans le *statu quo*, passe encore. Que ce produit-il en réalité? Tout le reste subit de fréquents changements, de sorte que bien souvent, lorsqu'on prend une décision, elle est déjà caduque. C'est ce qui est arrivé des douzaines et peut-être des centaines de fois; et nous aboutissons partout à l'inégalité. Sans compter que la commission continue à s'occuper de cas d'une insignifiance presque inconcevable. J'ai déjà mentionné ici qu'on m'a signalé que, dans un village de ma circonscription, on a réglementé la marchanderie. La Commission, qui exprimait l'espoir de pouvoir relever le plafond, m'a demandé de tenir l'affaire en suspens pendant une semaine pendant qu'elle étudiait la question. Voici enfin l'affirmation polie et courtoise que la chose était impossible que le sujet faisait partie d'un programme général. C'est là, à mon sens, le langage d'un pur idéologue. Pour y réussir il faut y aller, il me semble, d'un programme d'ensemble, car nous ne pouvons pas traiter avec chaque particulier. Il faut aussi mettre le public dans le secret, tout comme pour la régie. Qu'en pense le ministre? Voici ses paroles:

Nous croyons qu'il est sage, et à vrai dire nécessaire, de relâcher et de supprimer graduellement les régies afférentes à notre programme de stabilisation.

C'est très bien, mais encore faut-il indiquer une méthode, un programme intelligible et auquel le public puisse être appelé à donner son appui.

D'où surgit la question de la publicité. La méthode suivie pour faire accepter au public la régie primitive des prix a été très efficace. Les gens ont été amenés à faire confiance à cette régie. Il est maintenant nécessaire de faire accepter, d'une manière aussi efficace, l'abolition des régies et d'amener les gens à croire à la valeur de ce programme.

Vient ensuite le point de vue humain. Pour assurer l'abolition de la régie nous devons compter sur des gens qui croient à l'à-propos de cette politique. Ceux qui ont appliqué les régies ont cru à leur valeur. Est-il vraisemblable qu'ils deviennent enthousiastes au sujet de leur abolition? Leur demander de travailler à l'abolition des régies équivaut à demander à un groupe d'animaux de se prononcer sur la réduction de la marine.

Soyons réalistes. Nous avons un groupe d'hommes qui, ayant joui de pouvoirs illimités, sont atteints du complexe de la régie économique. Ils sont industriels, magnanimes et, sans doute, convaincus que leur pouvoir de régie est encore nécessaire. Il leur sera difficile de croire réellement que l'abolition des régies s'impose. N'est-il pas quasi inévitable qu'il leur semble dangereux que